

Alerte générale !

**Pour la défense du Baccalauréat, premier grade universitaire
Pour la défense des postes, des disciplines et des statuts
Retrait du « plan étudiants »**

Face à ces contre-réformes, résister ou accompagner

Dans ce dossier, le SNFOLC vous fournit les informations pour mettre en discussion, au sein de votre établissement, la mobilisation contre le projet Blanquer de réforme du Bac, du lycée et de l'orientation post-bac.

Le rapport Mathiot a été présenté le 24 janvier au ministre. Il remet en cause tous les fondements de l'école républicaine.

Dans la droite ligne de la loi Peillon et du continuum Bac -3/Bac+3 c'est la consécration de l'autonomie tous azimuts, la casse des programmes nationaux disciplinaires, du caractère national du baccalauréat et des statuts des enseignants... Jugez vous-mêmes.

Le « *plan étudiants* » est indissociable du projet de réforme du lycée, du Bac et de l'orientation vers l'enseignement supérieur. Il constitue une régression sans précédent. En attaquant la clé de voûte qu'est le Bac, diplôme national, anonyme et premier grade universitaire, il fait s'effondrer l'édifice de l'enseignement scolaire public de l'école primaire à la Terminale reposant sur l'enseignement disciplinaire, en particulier le lycée.

Le rapport Mathiot sur le baccalauréat, deuxième phase du « *plan étudiants* » en est la preuve : il prévoit un lycée et un baccalauréat territorial et à la carte. Cette réforme est incompatible avec le statut des enseignants, leur mission, leurs obligations de services. Ils n'y survivraient pas. De la même manière, le « *plan étudiant* » impose la sélection des bacheliers pour adapter la demande aux capacités d'accueil dans les filières universitaires qui se réduisent d'année en année. L'avenir des lycéens est menacé ainsi que celui des étudiants.

Une réponse à la hauteur de l'attaque est nécessaire. C'est pourquoi les fédérations FNEC-FP FO, FERC-CGT, FSU, SUD Education, SGL, Solidaires étudiant-e-s, UNEF, UNL appellent à la grève le 1^{er} février.

La FNEC-FP-FO a déposé un préavis de grève.

Le SNFOLC invite les personnels à se réunir pour prendre position et préparer la mobilisation du 1^{er} février.

La FNEC-FP- FO, reçue en audience le mardi 30 janvier

Elle a demandé au ministre quelles étaient ses intentions : s'agit-il de renforcer encore l'autonomie des établissements avec le choix des majeures et des mineures ? De détruire les horaires disciplinaires nationaux ? De supprimer la monovalence disciplinaire ? D'avoir le minimum d'heures d'enseignement dans le tronc commun ? De caler les majeures et les mineures sur les attendus universitaires locaux ? De mettre les disciplines en concurrence ? De supprimer massivement des postes ? D'annualiser le service des enseignants ? De supprimer les Psychologues de l'Education nationale ?

La méthode : une pseudo-consultation, une contre-réforme à marche forcée

La méthode employée par le ministère est la même que celle employée par le gouvernement sur les ordonnances Macron contre le Code du travail : le passage en force. La consultation permet uniquement au ministère d'identifier ses alliés et partisans. FO, auditionnée par la commission Mathiot, a dénoncé la recherche délibérée du ministère pour obtenir une caution syndicale à ses « propositions ». La commission voulait que FO dise « oui » au contrôle continu et à « *l'individualisation des parcours* ». La délégation a dit « non, maintien des épreuves nationales, ponctuelles, terminales et anonymes du baccalauréat. »

Le calendrier de la réforme confirme la méthode. Rarement une réforme bouleversant autant nos façons de travailler, nos missions, notre rapport aux élèves, n'aura été engagée aussi rapidement : second PP en Terminale désigné en décembre et changement en cours d'année des règles d'affectation dans le supérieur. Le ministre Blanquer dévoilera l'organisation de la réforme du lycée et du Baccalauréat le 14 février au conseil des ministres. Il s'agit, pour le ministre, de transformer les organisations syndicales en accompagnateurs de la réforme, au mépris des revendications des personnels.

Dans les académies, les DHG sont dévoilées en lycée. Elles se traduisent par une baisse importante qui n'est pas liée à la démographie. Avant même la publication du rapport, alors que les « concertations » se poursuivent, les DHG anticipent la baisse d'heures d'enseignement qu'entraînerait la réforme.

Ce que prévoit la réforme du lycée

Le projet Mathiot-Blanquer : le « lycée des possibles » n'est possible qu'en détruisant toute garantie statutaire et tout fondement de l'école républicaine

Le projet Mathiot-Blanquer	Analyse FO
<p>Le lycée serait organisé en 3 unités : Unité 1 dite générale ou tronc commun</p> <p>Seconde : 1^{er} semestre : 25h/hebdomadaires Français, histoire-géographie, enjeux du monde contemporain, anglais, langue vivante, SES, mathématiques-informatique, sciences (SVT et physique chimie), EPS</p> <p>2^{ème} semestre : 19h/hebdomadaires Français, histoire-géographie, enjeux du monde contemporain, anglais, langue vivante, mathématiques-informatique, EPS</p> <p>Première : 15h hebdomadaires Français, anglais, langue vivante, EPS, mathématiques-informatique, histoire-géographie</p> <p>Terminale : 12 hebdomadaires Philosophie, anglais, langue vivante, EPS, culture et démarche scientifique, histoire-géographie</p>	<p>► Un lycée socié « Le but visé par les enseignements communs du cycle terminal est que l'ensemble des élèves soient acculturés et formés à un ensemble de compétences dont la maîtrise minimale apparaît comme un élément de base d'une culture commune en même temps qu'une ressource de culture générale pouvant correspondre aux attendus du supérieur. » (p.34)</p> <p>5 domaines de compétences sont mentionnés : ancrage historique et territorial, les sciences, la langue, l'international, le corps, la réflexion sur le monde. On retrouve les thèmes de la réforme du collège.</p> <p>Les disciplines sont menacées : au premier semestre de Seconde, SVT et sciences physiques sont regroupées en « sciences » comme l'EIST en 6^{ème}. Et ces deux disciplines disparaissent du tronc commun au 2^{ème} semestre.</p> <p>Le « tronc commun » passe de 25h hebdomadaire en Seconde à 12h en Terminale. C'est la consécration du lycée à la carte. C'est aussi la remise en cause des « programmes disciplinaires nationaux », une formulation qui disparaît purement et simplement avec le projet Mathiot.</p>
<p>Unité 2 dite d'Approfondissement et de Complément (Majeures et mineures) composée de :</p> <p>2 majeures parmi 15 à 17 majeures « nationales » à la place des 3 séries (L, ES et S) du lycée général et des filières (générale et technologique).</p> <ul style="list-style-type: none">- sept majeures « sciences et technologies »- quatre majeures « sciences et ingénierie » ex : mathématiques/physique-chimie, sciences de l'ingénieur/mathématiques, SVTE/physique-chimie, informatique/mathématique- cinq majeures « lettres-humanités-société » 2 ou 3 mineures qui s'appuieraient sur « les disciplines actuellement proposées dans les lycées » et des « innovations » : EPS préparant aux études de STAPS, « culture humaniste », « science politique », « droits et grands enjeux du monde contemporain »	<p>► Le rapport recommande des Majeures nationales contre « l'inégalité territoriale » mais il invite à « l'expérimentation », maître mot du projet de réforme. Chaque lycée pourrait proposer des majeures ou des mineures complémentaires.</p> <p>► C'est le lycée à la carte qui rend caduc, de fait, l'existence de programmes disciplinaires nationaux.</p> <p>► Mise en concurrence des lycées en fonction du nombre de « couples » qu'ils pourront proposer. Le rapport propose une organisation en réseau sur une base territoriale ou numérique qui permettra « une offre d'enseignements ou d'activités que, souvent, un lycée, n'est pas en mesure de proposer seul, faute d'enseignants spécialistes, de capacité d'encadrement ou d'un nombre suffisant d'élèves » Le rapport préconise un rapprochement des disciplines dites générales et des disciplines dites technologiques, avec l'alliance d'une majeure de chaque. Au prétexte de supprimer les filières, c'est l'appauvrissement de la filière technologique qui serait mise en place.</p> <p>► La constitution des classes et des emplois du temps avec des filières à la carte va profondément dégrader les services.</p>
<p>Unité 3 dite d'accompagnement (orientation, projet méthodes)</p> <p>Seconde : 2h/hebdomadaires Première et Terminale : 3h/hebdomadaires</p> <p>Le rapport prévoit, dans le volet formation, la mise en place d'une certification « orientation » pour les professeurs « principaux ou non ». (p.42)</p> <p>Fiche Parcours sup n° 11 : « ne pas hésiter à solliciter son professeur principal, le psychologue de l'éducation nationale de l'établissement ou du CIO ainsi que tout autre enseignant pour obtenir un conseil »</p>	<p>► Ces heures sont prises à l'enseignement disciplinaire et n'y seront pas consacrées. Il faudra tout concentrer sur le projet d'orientation universitaire et professionnel des élèves. Aucune précision n'est donnée sur les mesures préconisées quant aux effectifs dans ces cours.</p> <p>► Substitution du professeur au Conseiller d'orientation Dans le même temps, le 15 janvier, l'association des régions de France annonce que le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale ont donné leur accord pour que l'orientation puisse être confiée aux Régions, avec le choix laissé au personnel concerné de rejoindre ou non les services de la Région.</p> <p>► Pour maintenir leur service dans le lycée ou leur poste, les collègues dont les horaires d'enseignement sont réduits devront-ils « accepter » d'assurer les missions des COP ? Quand la dénomination même « psychologue de l'éducation nationale » ne fait plus référence à la mission première des ex-COP : l'orientation ; quand le ministre lui-même ferme des dizaines de CIO, quand le décret Hamon du 20 août 2014 prévoit parmi les missions liées : « le conseil aux élèves dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation », quand le ministre concède les PSY-EN aux régions, sur qui la mission d'orientation va-t-elle retomber ?</p>

<p>Réforme des programmes</p> <p>La Conférence des Présidents d'Universités conclut qu'il faudra « <i>inégalement</i> » revoir l'élaboration des programmes au lycée, « concertés avec les universités ».</p> <p>Le rapport Mathiot indique : « <i>Conduire un travail autour des programmes, de leurs périmètres, des liens entre disciplines (...), des possibilités d'ajustements ou d'adaptation liées à la mise en place de niveaux et de rythmes différents d'acquisition des connaissances disciplinaires.</i> »</p>	<p>► Menace sur les programmes disciplinaires nationaux</p> <p><i>Si les disciplines sont minorées, si leur horaire et leur organisation sont modifiées, comment imaginer que les programmes échapperaient à une telle saignée ?</i></p>
<p>« Une autonomie régulée »</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur la dotation horaire • sur les disciplines proposées <p>avec le CA et le conseil pédagogique en arbitre, propice à créer « <i>un lycée de la confiance</i> » avec un « <i>équilibre des pouvoirs</i> » en associant parents d'élèves, élèves élus, partenaires extérieurs du lycée dont les représentants de l'Enseignement supérieur. (p.29)</p> <ul style="list-style-type: none"> • en lien avec les territoires : <ul style="list-style-type: none"> - proposition des majeures et mineures complémentaires adaptées « <i>aux singularités des territoires</i> » et aux offres des formations universitaires de proximité - accompagnement des collégiens à la classe de Seconde en lien avec les collectivités territoriales. 	<p>► Menace sur l'école de la république : l'autonomie nuit gravement à l'instruction</p> <p>« <i>L'autonomie régulée</i> » du rapport Mathiot c'est la déréglementation à tous les niveaux en fonctions des besoins locaux. C'est donc la négation de l'égalité républicaine, l'égal accès à l'instruction prévu dans le préambule de la Constitution.</p> 

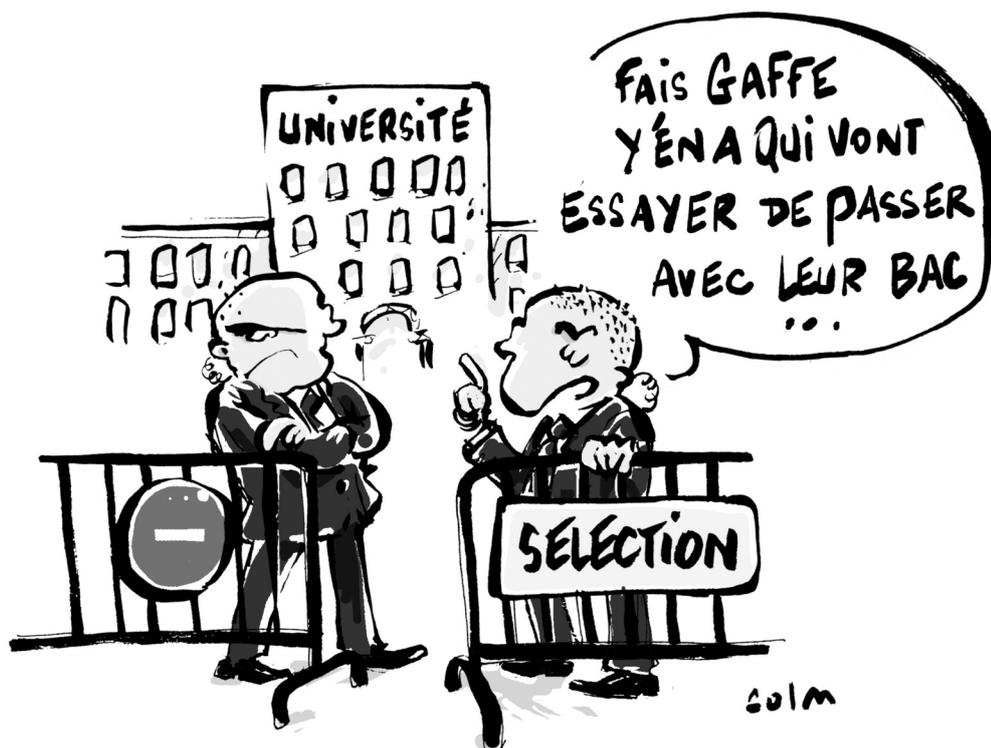
Ce que deviennent les épreuves du BAC

<p>Le projet Mathiot-Blanquer</p> <p>A la fin de la Première une épreuve de français, orale et écrite. 10 % de l'examen.</p> <p>En Terminale au retour des vacances de printemps, deux épreuves de majeures pour que les résultats soient intégrés dans « Parcoursup » pour l'orientation postbac. 25% de l'examen.</p> <p>En juin</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve dite « <i>universelle</i> » de philosophie, à moduler selon certains types de parcours d'élèves (10% de l'examen) - un « <i>Grand oral</i> » type TPE (15% de l'examen) 	<p>Analyse F0</p> <p>► Le poids des épreuves communes à tout les candidats est de 20% dans l'obtention de l'examen. Tout le reste dépend du « parcours » du lycéen.</p> <p>► Comment traiter le programme en entier si les épreuves sont avancées et qu'il y a moins de cours ?</p>
<p>Le contrôle continu pèserait 40 % dans l'obtention du bac et évaluerait le reste de disciplines.</p> <p>3 scenarii envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - épreuves ponctuelles en cours d'année en lieu et place des épreuves communes ou bac blancs qui se tiennent actuellement dans les établissements - prise en compte des notes dans le bulletin -couple les scenarii 1 et 2 	<p>► Introduire le contrôle continu dans le diplôme c'est le condamner à subir le même sort que le DNB et faire du Bac un diplôme maison, sans valeur nationale, quelque soit, par ailleurs, le scénario retenu. D'ailleurs, dans le rapport, l'EPI au collège et l'épreuve de projet en filière technologiques sont perçus comme des modèles à suivre. Alors que ces épreuves locales sont dénoncées par les enseignants ! (p.26)</p> <p>L'économie réalisée par le ministère serait forcément reportée sur les établissements. Le poids et la responsabilité d'une telle organisation seraient écrasantes.</p>
<p>Suppression des épreuves du rattrapage</p> <p>Remplacées par l'étude du livret scolaire.</p>	<p>Un élève qui a des capacités mais a manqué des cours ou n'a pas travaillé régulièrement ne peut pas montrer ce qu'il est capable de faire.</p>

Parcoursup et la sélection

■ La sélection à l'université va-t-elle renforcer les disciplines au lycée ?

Le projet Mathiot-Blanquer	Analyse FO
<p>Les « attendus »</p> <p>NON, les attendus nationaux publiés le 13 décembre 2017, sont essentiellement fondés sur des compétences. Par exemple, en histoire : curiosité intellectuelle ; en mathématiques : compétences en communication et là aussi curiosité ; en STAPS : avoir eu un investissement associatif ou des responsabilités collectives. Les attendus locaux prévoient, par exemple, pour entrer en STAPS, d'avoir été pompier volontaire, la détention du BAFA.</p> <p>En Droit, il est prévu aussi de joindre à son dossier une lettre de recommandation et non pas de motivation pour entrer à l'Université ! Autant de critères qui n'ont rien à voir avec les connaissances disciplinaires. D'ailleurs les connaissances, ce n'est pas vraiment l'objectif : Pierre Mathiot veut proposer un « <i>portefeuille de compétences et d'expériences</i> », « <i>ce serait une sorte de CV.</i> »</p> <p>Parmi les 7 propositions que la conférence des universités (CPU) a adressées au ministre Blanquer, l'une d'elles préconise de faire des attendus « <i>un outil de dialogue universités/enseignement scolaire et ne pas les réduire aux notes, aux séries ou aux résultats du bac</i> ». Elle considère que les « attendus » doivent être identifiés et que leur maîtrise doit être contrôlée.</p>	<p>► Les « attendus » outil de sélection par l'université</p> <p>L'université devient sélective.</p> <p>L'objectif pour le gouvernement n'est pas d'évaluer les « <i>capacités</i> » des élèves par rapport à des formations mais de les sélectionner par rapport aux « <i>capacités</i> » d'accueil des facultés. Ce qui évite de créer les postes, les classes, les formations nécessaires pour faire face à l'afflux de bacheliers. L'université peut répondre aux vœux de l'élève « <i>oui, si</i> », ce qui revient à ce que tout l'enseignement supérieur devienne sélectif, pas seulement les STS et les CPGE. En fonction des « <i>attendus</i> » qu'elle définit et redéfinit, elle sélectionne en fonction de critères non scolaires.</p>
<p>Bac et compétences</p> <p>La CPU préconise de « <i>Privilégier l'approche par compétences et connaissances acquises plutôt que par niveau</i> ».</p>	<p>Les recommandations de la CPU vont dans le sens d'une part plus grande accordée aux compétences. Ce qui répond aux contenus des « <i>attendus</i> » qui leur font eux-mêmes la part belle.</p>



■ Parcoursup ou "tri social" ?

Le projet Mathiot-Blanquer	Analyse FO
<p>Auto-formation des PP Le parcours de formation « <i>Accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur</i> » est accessible en auto-formation sur la plate-forme m@gistère depuis le 15 janvier 2018.</p>	<p>► en plus du service de l'enseignant, sur son temps libre. Aucun plan de formation n'est prévu pour les PP.</p>
<p>La « fiche avenir » outil de pré-sélection « - les professeurs formulent pour chaque voeu de l'élève une appréciation sur ses résultats dans leur discipline, - après concertation avec l'équipe pédagogique, les professeurs principaux portent leur appréciation sur le profil de l'élève, - le 2^e conseil de classe de terminale examine les vœux de chaque élève avec bienveillance et confiance dans le potentiel de chacun, - le chef d'établissement porte un avis éclairé sur chaque fiche Avenir ; il peut dupliquer son avis sur plusieurs vœux » . (Fiche n°5)</p>	<p>► Les difficultés d'APB sont transférées dans les établissements 700 000 élèves de terminale, cela représente 7 millions de vœux à étudier par les équipes pédagogiques !</p> <ul style="list-style-type: none"> • A raison de 10 vœux par élèves (qui peuvent être des vœux multiples, donc contenir des vœux) X 35 élèves en moyenne par classe. A raison d'une minute par vœu = 5 h 48m ! Pour le proviseur c'est multiplié par le nombre de classe de terminales... • La procédure implique qu'un avis réservé ou défavorable du conseil de classe, du proviseur ou du professeur principal équivaut à rendre ce vœu caduque. La réforme confie à l'enseignant le rôle d'effectuer une pré-sélection. • Une charge de travail accrue. Modification du rôle du professeur sans compter toutes les pressions dont il pourrait faire l'objet.
<p>Le projet de formation motivé « ce projet de formation motivé équivaut à une lettre de motivation qui ne pourra donc être demandée par ailleurs, au titre des « pièces demandées » par l'établissement. Lorsque le vœu est confirmé, le projet de formation motivé est automatiquement transmis par Parcoursup à l'établissement de formation demandé. » (Fiche n° 11)</p>	<p>► Lettre de motivation ou maîtrise des connaissances ? De bons résultats dans une discipline ne sont-ils pas une preuve de motivation suffisante ?</p> <p>► Sélection sociale Donc l'élève rédige au minimum 10 lettres de motivation. Cela suppose de la part de l'élève des capacités rédactionnelles qui feront la différence. Les élèves favorisés pourront être aidés par leurs parents. Le dispositif accroît le déterminisme social. On est dans une logique de sélection sociale.</p>

■ Est-ce que la réponse des Universités va rétablir l'autorité du professeur ?

Non, car d'une part, l'enseignant va voir son service dépendre des choix de majeure et de mineures des élèves la fin du premier semestre de la seconde ! D'autre part, si l'université peut répondre aux vœux de l'élève « oui, si », c'est la preuve que ce n'est pas le diplôme que délivre le lycée qui compte mais la décision de l'enseignement supérieur qui devient sélectif.

■ Est-ce que le nouveau système garantit l'existence des CPGE et des BTS ?

Non, car si tout devient sélectif, il est fort probable que ces filières soient intégrées à l'Université.



LIQUIDATION

Site Internet du SNFOLC
www.fo-snfolc.fr

Ce qui préside à cette réforme ?

Les économies à réaliser au lycée et à l'Université

Revenir sur l'organisation des épreuves du bac jugées trop nombreuses

La commande vient de la Cour des comptes : « *La réduction du nombre d'épreuves terminales proposées, notamment en langues, est un levier majeur de simplification et d'attrition* des coûts de la scolarité* » (Rapport de septembre 2015).

*diminution d'une quantité de choses ou de personnes

58 langues vivantes étrangères, régionales ou des signes ouvertes aux candidats, c'est beaucoup trop... coûteux !

Réduire le nombre de postes

Les postes aux concours externes en 2018 baissent de façon drastique. CAPES externe : 18 % de baisse en mathématiques, 19 % en lettres modernes, 20 % en histoire-géo, 23 % en SVT, 28,5 %



**PROGRAMMES LOCAUX
HORAIRES LOCAUX
EXAMENS LOCAUX
DIPLOMES LOCAUX**

Colom

en documentation. En langues vivantes : baisse des postes aux concours de 20,29% en allemand, 20,25% en anglais, 18,95% en espagnol, 40% en portugais, 32,14% en italien.

Comment de telles économies budgétaires pourraient-elles aboutir à autre chose qu'à une spectaculaire dégradation des conditions d'enseignement ?

► Pour tous les enseignants, les PSY-EN et les CPE, avec le Bac Blanc c'est le statut qui est attaqué !

- Charge de travail accrue,
- substitution des enseignants aux PSY-EN,
- annualisation des services,
- menace sur les postes et cascade de compléments de service,
- menace sur les disciplines elles-mêmes : leur existence, leur contenu, leurs programmes,
- menace directe sur les options, les séries et les filières.

► Pour les élèves, avec le Bac Blanc c'est la fin du diplôme national valable sur tout le territoire, c'est la perte du droit à la poursuite d'études supérieures

- Le Bac est transformé en diplôme de fin d'étude,
- il perd sa valeur nationale pour devenir un diplôme « maison »,
- il devient un outil de tri social,
- il inverse la situation : c'est désormais l'université qui peut accepter ou refuser en fonction de ses capacités d'accueil et en fonction des « attendus » qu'elle définit elle-même.

5 bonnes raisons de défendre le bac

Les conditions d'enseignement se sont tellement dégradées en lycée (hausse des effectifs par classe, conséquences de la réforme du collège et de la baisse d'exigence du socle commun) et les campagnes annuelles de remise en cause du Bac avant la période des épreuves, instillent le découragement.

Voici 5 bonnes raisons de faire grève le 1^{er} février pour défendre le Bac, diplôme national et premier grade universitaire.

Le bac ne vaut plus rien, à quoi bon le défendre ?

Il convient de se demander comment le Bac a pu perdre sa valeur et comment on est arrivé à cette situation. Parmi les causes, l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat, l'abaissement des exigences disciplinaires par les contre-réformes successives qui ont réduit les horaires d'enseignement. Ce n'est pas parce que le diplôme a été dévalorisé qu'il faut le détruire. L'enjeu est plutôt de lui redonner sa valeur. Pour cela, il faut redonner la primauté à l'instruction, rétablir les horaires disciplinaires antérieurs à la réforme Lang de 2002 et à la réforme Chatel de 2010.

Il faut défendre le Bac car il garantit aux élèves des milieux les plus modestes de disposer d'un accès à l'enseignement supérieur



qui ne dépende pas des ressources ni du carnet d'adresse de ses parents mais de son mérite. En tant que premier grade universitaire, le baccalauréat donne accès à l'université et garantit donc aux bacheliers le droit de s'inscrire dans la filière de son choix et d'accéder à une qualification.

Il y a trop d'épreuves, c'est trop lourd à organiser ?

Les seuls à dénoncer la lourdeur de cette organisation, ce sont les ministres successifs qui ne regardent que le coût de cette organisation. La spécificité des épreuves est le pendant de la spécialisation de l'enseignement disciplinaire. C'est parce qu'il y a des spécialités et des enseignants spécialisés dans leur discipline que les épreuves conservent une valeur. C'est ce contenu disciplinaire qui leur confère une valeur que l'élève peut faire valoir dans l'enseignement supérieur. La réduction du nombre d'épreuves va de pair avec l'appauvrissement des contenus et la disparition de disciplines (voir le projet Blanquer).

Si la réforme aboutit, l'organisation des épreuves, au lieu d'être nationale et académique sera transférée au niveau de l'établissement. La charge elle aussi sera transférée...aux personnels.

Trop d'élèves n'ayant pas le niveau vont à la fac, il faut une sélection ?

Nous savons tous dans quel état les contre-réformes successives (de l'école primaire, du collège et du lycée) ont mis le lycée et le baccalauréat depuis dix ans. Les premières victimes de ces réformes, ce sont les élèves eux-mêmes. Doit-on pour autant aggraver leur situation en leur retirant le droit d'accéder aux études supérieures ? Avec le projet Blanquer, un élève qui a eu des absences pour des soucis familiaux ou de santé en terminale, même s'il obtient le Bac n'aura plus la garantie de pouvoir entrer à l'université.

La sélection que va organiser le projet Blanquer ne repose pas sur le mérite de l'élève mais sur le budget de l'université et le nombre d'enseignants dans le supérieur : « *Si pour des raisons de capacités d'accueil, l'université ne peut admettre tous les candidats, la priorité sera donnée à ceux dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec la formation choisie* » indique le dossier de presse.

Le contrôle continu permet de rétablir l'autorité de l'enseignant ?

Si c'était le cas, les collègues des lycées professionnels ne dénonceraient pas les effets nocifs du contrôle continu : être concepteur des sujets alourdit la charge de travail. Être évaluateur de ses propres élèves expose aux pressions des élèves, des parents et de l'administration (ne pas nuire à l'image du LP). Le contrôle continu n'a eu aucune incidence sur le nombre d'incivilités et d'agressions d'enseignants en LP. Il permet surtout de ne pas remplacer les collègues absents puisque les élèves ne sont interrogés que sur les parties du programme qu'ils ont pu étudier. C'est, là encore, un levier pour faire des économies budgétaires. Le profit pour l'élève reste à prouver...

La réforme « remuscle »-t-elle le baccalauréat ?

Non, la preuve la plus évidente est la procédure d'affectation elle-même. La réponse « *oui, si* » aux vœux d'orientation de l'élève prouve que le Bac Blanquer n'est plus le premier grade universitaire et qu'il ne lui permet plus de s'inscrire dans la filière de son choix, que même bachelier, c'est l'université qui décide de son entrée et la conditionne à un allongement de la durée de sa licence, à la réussite d'une année supplémentaire et d'un « *contrat de réussite pédagogique* ». Deux dispositions dissuasives pour l'élève et sa famille qui doit prévoir le financement d'une année supplémentaire. Le Bac Blanquer autorise l'élève à être candidat à l'entrée à l'université, mais il ne lui garantit plus de pouvoir poursuivre des études supérieures.



Trois exigences :
Retrait du projet baccalauréat Blanquer !
Retrait du projet de loi « plan étudiants » !
Créations des postes nécessaires !

Abonnez-vous en ligne à la Newsletter du SNFOLC sur la page d'accueil du site. Vous serez régulièrement informé de toute nouvelle publication importante mise en ligne sur le site du SNFOLC.

Extraits de l'appel des fédérations FERC-CGT, FNEC-FP FO, FSU, SGL, Solidaires étudiant-e-s, SUD Education, UNEF, UNL

« - La nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.

- Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1^{er} grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bacheliers sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.

- L'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1^{er} cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.

- Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et

place des diplômes et des qualifications.

- L'abandon du projet de loi sur 1^{er} cycle post bac et du « *Plan étudiants* » qui l'accompagne, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun au supérieur. »

« Sur cette base, elles appellent les lycéen-nes, les étudiant-es, les personnels des universités et des lycées à se mobiliser le jeudi 1^{er} février 2018, à se réunir, dès maintenant, en assemblée générale pour débattre des réformes, à se mobiliser sous toutes les formes décidées collectivement, y compris par la grève le 1^{er} février, dans les universités et les lycées pour alerter sur les dangers des réformes en cours. »

Quelques prises de position

Indre et Loire : Lycée Vinci :

« Réunis le jeudi 18 janvier 2018 en heure d'info intersyndicale avec FO et SNES, nous avons écouté les informations de Jean Fabri enseignant chercheur à la Fac de Tours et un des dirigeants du SNESUP,

Nous adhérons à l'appel interfédéral FO, CGT, FSU, SGL, Solidaires, SUD, UNEF, UNL à la grève le 1^{er} février pour notamment l'abandon du projet de loi sur le 1^{er} cycle post bac et du plan étudiants, le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1^{er} grade universitaire garantissant l'accès de tous les bacheliers sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix, l'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1^{er} cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée de l'Université... »

HIS Cité scolaire de Tarare (69) - motion FO et SNES

« Après avoir pris connaissance et débattu du « *Plan étudiants* » et du projet de réforme du Baccalauréat et de refonte du lycée tel qu'il apparaît dans les déclarations du Ministère et lors des « entretiens » avec la commission Mathiot, les enseignants de la cité scolaire de Tarare (69) réunis en heure d'information syndicale avec leurs sections syndicales SNFOLC et SNES

- Rappelent leur attachement au baccalauréat comme premier grade universitaire, comme diplôme national organisé avec des épreuves terminales, anonymes et nationales, donnant accès à la

filière du choix de l'étudiant.

- Refusent d'être associés à toute présélection des élèves avant le baccalauréat et demandent donc le retrait de tous les dispositifs visant à les associer à cette sélection comme les « *fiches avenir* » Demandent que les places suffisantes soient créées dans les filières de l'enseignement supérieur choisies par les élèves de terminales Exigent le maintien dans tous les établissements de toutes les disciplines, de toutes les heures d'enseignement disciplinaires et de tous les postes.

Et par conséquent se prononcent

- pour l'abandon du projet Blanquer de réforme du Baccalauréat et de refonte du lycée,

- pour l'abandon du projet de loi Vidal sur le 1^{er} cycle post bac et du « *Plan étudiants* »

- pour l'ouverture de réelles négociations prenant en compte nos revendications. »

Lycée Jean Hyppolite de Jonzac (17) avec les sections SNFOLC, SNES-FSU et SNALC :

« ce plan repose sur l'investissement supplémentaire des enseignants, au détriment de la transmission des connaissances ; ce n'est pas aux professeurs des lycées d'effectuer une sélection à l'entrée à l'Université.

Ils affirment leur attachement au baccalauréat, premier grade universitaire, diplôme national, aux épreuves terminales et anonymes, seules garantes de l'égalité entre les candidats et les établissements. »

Déclaration intersyndicale FO CGT Lycée Luzarches d'Amiens (60)

Les personnels du lycée Luzarches d'Amiens, réunis le jeudi 18 janvier 2018 avec les sections CGT Education et SNFOLC ont pris connaissance du « *Plan Etudiants* » et des mesures qui l'accompagnent, ainsi que des orientations du gouvernement concernant la réforme du baccalauréat et du lycée.

Avec les fédérations FNEC-FP-FO, FSU, FERC-CGT, SUD Education, l'UNEF, l'UNEL, le SGL qui ont adopté un communiqué commun, elles réaffirment également :

- Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1^{er} grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bachelier-es sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.

- L'exigence d'ouverture de places supplémentaires en 1^{er} cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.

- Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.

- L'abandon du projet de loi sur 1^{er} cycle post bac, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun au supérieur.

Sur cette base, elles appellent les lycéen-nes, les étudiant-es, les personnels des universités et des lycées à se mobiliser le jeudi 1^{er} février 2018, à se réunir, dès maintenant, en assemblée générale pour débattre des réformes, à se mobiliser sous toutes les formes décidées collectivement, y compris par la grève le 1^{er} février, dans les universités et les lycées pour alerter sur les dangers des réformes en cours.

Une nouvelle interfédérale se tiendra le 1^{er} février au soir pour proposer des suites à cette journée de mobilisation.